

Livre des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry tenue le 7 novembre 2025 à 9 h 30, dans la Salle du Conseil Kilgour du siège social de la MRC, situé au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

M. Miguel Lemieux, préfet et maire de Salaberry-de-Valleyfield  
M. Yves Daoust, préfet suppléant et maire de Saint-Louis-de-Gonzague  
M. Alain Dubuc, maire de Beauharnois  
M. Martin Dumaresq, maire de Saint-Étienne-de-Beauharnois

Formant quorum, sous la présidence du préfet, M. Miguel Lemieux.

Sont absents :

Mme Mélanie Lefort, mairesse de Sainte-Martine  
M. Lucien Thibault, maire de Saint-Urbain-Premier  
M. Jean-François Gendron, maire de Saint-Stanislas-de-Kostka

Participent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et greffière-trésorière  
Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice - service du greffe

Les élus confirment avoir reçu l'avis de convocation relatif à la présente séance extraordinaire, dûment notifié le 3 novembre 2025, conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

## **2025-11-194 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Alain Dubuc  
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE**

## **2025-11-195 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Martin Dumaresq  
Appuyé par M. Yves Daoust  
Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié et reproduit ci-dessous, en laissant le sujet varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Appel d'offres public portant sur des travaux d'entretien du cours d'eau Coulée Loiselle, situé à Saint-Étienne-de-Beauharnois et Sainte-Martine (MRC-COULEELOISELLE-2025) – Adjudication du contrat
4. Période de questions
5. Levée de la séance

**ADOPTÉE**

## **AMÉNAGEMENT – COURS D'EAU**

### **2025-11-196 APPEL D'OFFRES PUBLIC PORTANT SUR L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU COULÉE LOISELLE (MRC-COULEELOISELLE-2025) - ADJUDICATION DU CONTRAT**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ chapitre C47.1), la MRC doit voir à l'entretien des cours d'eau situés sur son territoire;

**ATTENDU** que le cours d'eau Coulée Loiselle est situé sur le territoire des municipalités de Sainte-Martine et Saint-Étienne-de-Beauharnois;

**2025-11-196 APPEL D'OFFRES PUBLIC PORTANT SUR L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU COULÉE LOISELLE (MRC-COULEELOISELLE-2025) - ADJUDICATION DU CONTRAT (SUITE)**

**ATTENDU** que les municipalités de Sainte-Martine et Saint-Étienne-de-Beauharnois ont appuyées, par voie de résolution, l'exécution de travaux d'entretien dans le cours d'eau Coulée Loiselle;

**ATTENDU** que suite à la publication d'un appel d'offres public (MRC-COULEELOISELLE-2025), la MRC a procédé, en date du 29 octobre 2025, à l'ouverture des sept (7) soumissions reçues à l'intérieur du délai imparti;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Noël & Fils, laquelle a déposé une soumission au montant de 130 603,55 \$ (taxes incluses) pour la réalisation des travaux (les quantités ayant servi à l'établissement du prix étant approximatives).

En conséquence,

Il est proposé par M. Martin Dumaresq  
Appuyé par M. Yves Daoust  
Et unanimement résolu

D'adjudiquer le contrat pour la réalisation des travaux d'entretien dans le cours d'eau Coulée Loiselle à l'entreprise Noël & Fils, plus bas soumissionnaire conforme, le tout selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres numéro MRC-COULEELOISELLE-2025 et de la soumission déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Beauharnois-Salaberry, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

De préciser que les dépenses engagées pour l'exécution de ce contrat seront refacturées aux municipalités de Sainte-Martine et Saint-Étienne-de-Beauharnois, selon la superficie contributive de chacune au bassin versant concerné.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

**VARIA**

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

**2025-11-197 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Martin Dumaresq  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épousé l'ordre du jour, de lever la séance à 9h35.

**ADOPTÉE**

---

Miguel Lemieux  
Préfet

Linda Phaneuf, urb.  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière